

Dossier N° : 22226609
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 27 février 25 12:10
En instruction le : 05 mars 25 17:27

Identité du demandeur

Email : julien.sageot@verescence.com
SIRET : 80167279100028
SIRET du siège social : 80167279100036
Dénomination : VERESCENCE
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée
Capital social : 89 570 340 €
Libellé NAF : Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
Code NAF : 23.19Z
Date de création : 2 avril 2014
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2024 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 805,13
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés
Code effectif : 41
Numéro de TVA intracommunautaire : FR94801672791

Adresse : VERESCENCE FRANCE

RUE DE LA MER

76470 LE TREPORT
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande d'autorisation de stérilisation

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

RENAUD Vincent

Fonction du signataire de la demande :

Directeur de site

Nom et prénom du chargé de projet :

SAGEOT Julien

N° de téléphone du chargé de projet :

06 42 95 77 66

E-mail du chargé de projet :

julien.sageot@verescence.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Non communiqué

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

299

Espèce :

Goéland brun (Larus fuscus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

3

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

5

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

22

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Non communiqué

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Oui

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Le rapport du Gon de l'année 2024 indique une prolifération des goélands argentés sur le site.

L'ensemble des impacts lié à cette prolifération a entraîné un coût pour l'entreprise de plus de 700 000 € seulement pour l'année 2024.

En effet les déjections, les nuisances entraînent la prolifération d'insectes nous entraînant des contaminations dans les flacons que nous produisons avec des réclamations de nos clients. Vous trouverez dans la section 14 le résumé de l'ensemble des coûts indirects provenant de la présence de goélands sur notre site.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Aucune destruction de nid

Destruction des oeufs :

Non communiqué

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

PLANAS CHRISTOPHE

Organisme de rattachement

Expérience Cordiste

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Oui

Précisions sur la formation

L'entreprise qui effectue les stérilisations est supervisé par le Gon comme cela est déjà fait pour les communes du Tréport et de Mers les Bains

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Avril

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

03 mars 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Le Tréport (76470)

Code Postal :

76470

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Le compte rendu de l'opération sera effectué par le prestataire.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

L'ensemble des poubelles de DIB sont munis de couvercles.

Une communication à l'ensemble du personnel et des intervenants du site est effectuée chaque année. Cette communication rappelle de l'interdiction de nourrissage mais aussi rappelle qu'il est interdit d'effaroucher des animaux et que tout problème rencontré sur ce sujet doit être remonté au service HSE du site.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Un point situé à 50°3'50"N 1°23'47"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'50"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'41"N 1°23'48"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'49"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'49"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN

pour le GONm

- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'49"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'50"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'49"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'50"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'50"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'52"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'53"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'53"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'54"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'59"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'52"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'39"E
Nid de Goeland Marin localisé précisément le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm
- Une aire de surface 185 081,0 m²
Présence d'au moins 299 SAO de Goéland Argenté identifié le 29/04/2024 par Thomas DOMALAIN pour le GONm

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 184 257,7 m²
Zone de traitement des nids de Goelands argentés

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Les communes de Mers les Bains et du Tréport effectuent une opération de stérilisation chaque année.

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Au 3 mai 2023, de 292 SAO de goéland argenté sur le site de Verescence. Au 25 mai 2023, au moins 313 SAO de goéland argenté ont été recensés sur le site de Verescence, principalement sur les entrepôts.

Au 29 avril 2024, d'au moins 299 SAO de goéland argenté sur le site de Verescence, principalement sur les entrepôts.

cf : rapport du GON

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Non communiqué

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Non communiqué

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Non communiqué

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?

Non communiqué

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Le rapport du Gon de l'année 2024 indique une prolifération des goélands argentés sur le site.

L'ensemble des impacts liés à cette prolifération a entraîné un coût pour l'entreprise de plus de 700 000 € seulement pour l'année 2024.

En effet, les déjections, les nuisances entraînent la prolifération d'insectes nous entraînant des contaminations dans les flacons que nous produisons avec des réclamations de nos clients. Vous trouverez dans la section 14 le résumé de l'ensemble des coûts indirects provenant de la présence de goélands sur notre site.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 27 février 25 12:10

[Votre dossier n° 22226609 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 22226609 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande d'autorisation de stérilisation. À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22226609> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement

DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

Email automatique, 05 mars 25 17:27

[Votre dossier n° 22226609 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22226609> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité